



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/ICEF/1995/AB/L.2
20 janvier 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
Conseil d'administration
Première session ordinaire de 1995
1er-3 et 6 février 1995

POUR INFORMATION

INSTALLATIONS DE CONFÉRENCE AU SIÈGE DE L'UNICEF

RÉSUMÉ

Le présent rapport a été établi en application de la décision 1994/R.3/8 que le Conseil d'administration a adoptée à sa troisième session ordinaire de 1994 et dans laquelle il a prié le Directeur général d'achever l'étude de faisabilité initiale concernant l'aménagement d'installations de conférence au siège de l'UNICEF (E/ICEF/1994/AB/L.15), compte tenu du paragraphe c) de sa décision 1994/R.1/1 [E/ICEF/1994/13 (Partie I)].

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 2	3
II. INSTALLATIONS DE CONFÉRENCE DANS LA SALLE LABOUISSÉ À LA MAISON DE L'UNICEF	3 - 9	3
III. INSTALLATIONS DE CONFÉRENCE AU SIÈGE DE L'ONU	10 - 11	5
IV. CONCLUSIONS	12 - 13	6

Annexes

I. Aménagement d'installations de conférence dans la salle Labouisse à la Maison de l'UNICEF : montant estimatif des dépenses non renouvelables (superficie estimative : 5 385 pieds carrés)	7
--	---



TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Page</u>
II. Installations de conférence dans la salle Labouisse à la Maison de l'UNICEF : montant estimatif annuel des dépenses de fonctionnement	8
<u>Diagramme</u>	
Projet de plan d'installations de conférence dans la salle Labouisse à la Maison de l'UNICEF	9

/...

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport a été établi en application de la décision 1994/R.3/8 que le Conseil d'administration a adoptée à sa troisième session ordinaire de 1994 et dans laquelle il a prié le Directeur général d'achever l'étude de faisabilité initiale concernant l'aménagement d'installations de conférence au siège de l'UNICEF (E/ICEF/1994/AB/L.15), compte tenu du paragraphe c) de sa décision 1994/R.1/1 [E/ICEF/1994/13 (Partie I)].

2. Le secrétariat sait que les membres du Conseil d'administration ont des vues très divergentes sur la question des installations de conférence. On trouvera dans le présent rapport les informations supplémentaires et les prévisions de dépenses demandées par le Conseil.

II. INSTALLATIONS DE CONFÉRENCE DANS LA SALLE LABOUISSÉ À LA MAISON DE L'UNICEF

Prévisions de dépenses

3. À la troisième session ordinaire de 1994 du Conseil d'administration, de nombreuses délégations ont posé des questions au sujet du coût de la construction d'installations de conférence au siège de l'UNICEF, que ce soit à la Maison de l'UNICEF ou au 633 Third Avenue, et bon nombre d'entre elles partageaient les préoccupations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au sujet de l'absence d'informations sur les dépenses de fonctionnement des installations en question. En outre, l'étude de faisabilité préliminaire n'indiquait qu'une partie des coûts de construction. Le secrétariat s'est efforcé d'établir des prévisions de dépenses détaillées concernant l'aménagement d'installations de conférence dans la salle Labouissé, comprenant la totalité des dépenses d'installation non renouvelables (construction, équipements et matériel, et services de conception) et le montant estimatif annuel des dépenses de fonctionnement. Les dépenses d'installation non renouvelables s'élèveraient à environ 1,2 million de dollars, et le montant annuel des dépenses de fonctionnement à 279 000 dollars (voir détails aux annexes I et II). Il convient de noter que les dépenses d'installation non renouvelables présentées dans l'annexe I sont des montants indicatifs sujets à changements, en attendant la mise au point des plans définitifs, au cas où il serait décidé de mettre en oeuvre ce projet. Sur le montant de 279 000 dollars nécessaires pour couvrir les dépenses annuelles de fonctionnement, un montant de 264 000 dollars est déjà inscrit au budget d'administration et d'appui aux programmes pour l'exercice biennal 1996-1997 au titre du bail de la Maison de l'UNICEF. Toutefois, ces dépenses seraient plus que compensées par le fait qu'il ne serait pas nécessaire de construire et d'aménager un centre de conférences plus vaste au 633 Third Avenue si la salle Labouissé était utilisée comme elle l'est à présent. La conception actuelle de cette salle, dont les équipements sont amovibles, permet de l'utiliser à diverses fins.

4. Si l'on construisait une salle de conférence plus grande au 633 Third Avenue, on perdrait une superficie nette d'environ 2 500 pieds carrés, ce qui nécessiterait la suppression de 17 des postes de travail ou bureaux actuellement prévus dans le bâtiment. Le coût estimatif de ces locaux (y compris les dépenses de fonctionnement) serait de l'ordre de 65 000 dollars par an en

/...

moyenne. Les dépenses non renouvelables supplémentaires au titre du mobilier et du matériel s'élèveraient à environ 100 000 dollars. Il y a lieu de noter que s'il est possible de construire une grande salle de conférence au 633 Third Avenue, du fait de la configuration des étages de ce bâtiment, les locaux existants ne se prêtent pas bien à ces travaux en raison du niveau peu élevé des plafonds et de la présence de nombreuses colonnes de soutènement. La réalisation d'importants travaux structurels, notamment pour abattre deux colonnes de soutènement, ajouterait environ 200 000 dollars au coût du projet. Alors que la superficie de la salle Labouisse est d'environ 5 385 pieds carrés, celle de la salle de conférence au 633 Third Avenue n'en représenterait que la moitié, et serait de l'ordre de 2 500 pieds carrés.

Partage des coûts entre l'UNICEF, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour la population

5. Si le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) partageaient les installations de conférence envisagées avec l'UNICEF, des arrangements appropriés devraient pouvoir être pris en matière de financement pour qu'ils partagent avec le Fonds les dépenses d'installation non renouvelables et les dépenses de fonctionnement annuelles. Le secrétariat a présenté au PNUD et au FNUAP les prévisions de dépenses reproduites dans les annexes I et II. Dans une lettre datée du 16 janvier 1995, le PNUD a fait savoir à l'UNICEF que sa position sur cette question n'avait guère changé par rapport à celle qu'il avait précédemment exposée au Conseil d'administration. Le PNUD a rappelé qu'il envisageait à l'heure actuelle trois options pour son siège : le regroupement de ses bureaux dans les deux bâtiments situés au 1 United Nations Plaza (DC-1) et au 304 East 45th Street; leur regroupement dans le bâtiment du DC-1 et au 633 Third Avenue; enfin, le regroupement de la totalité de ses bureaux au 633 Third Avenue. S'il choisissait la première ou la deuxième de ces options, il préférerait utiliser la salle Labouisse comme salle de conférence, mais s'il retenait la troisième, c'est le 633 Third Avenue qui aurait sa préférence. Jusqu'à ce qu'une décision soit prise par l'administration du PNUD au sujet du siège du Programme, le Conseil d'administration continuera à se réunir dans la salle du Conseil économique et social.

6. Le PNUD a également noté dans sa lettre qu'au 633 Third Avenue, les installations de conférence seraient plus petites qu'à la Maison de l'UNICEF (voir par. 4 ci-dessus) si un étage de la tour du bâtiment était aménagé en salle de conférence. D'un autre côté, si les bureaux du PNUD étaient regroupés au 633 Third Avenue, certains des étages inférieurs, de plus grande dimension, pourraient éventuellement être utilisés pour les réunions des conseils d'administration, car leur superficie devrait être suffisante pour l'aménagement des installations de conférence nécessaires.

Dimension des installations de conférence

7. De nombreuses délégations ont déclaré que la salle Labouisse dans la Maison de l'UNICEF, telle qu'elle était actuellement aménagée, était trop petite pour permettre la participation de délégations d'observateurs et de représentants d'organisations non gouvernementales. Après avoir étudié la possibilité de l'agrandir de manière à ce que l'on puisse ajouter des sièges dans la salle de

/...

réunion, le secrétariat a appris que pour des raisons structurelles, ce serait impossible. La capacité totale de la salle dans sa configuration actuelle, si l'on ne tient pas compte du personnel des services de conférence, serait de 141 sièges (voir annexe III), soit un siège pour le représentant de chacune des 39 délégations à la table de conférence et un siège directement derrière pour d'autres membres des délégations, et 63 autres sièges sur le pourtour de la salle.

Interprètes et autres fonctionnaires des services de conférence

8. Les prévisions de dépenses figurant à l'annexe II comprennent le coût d'un poste de coordonnateur pour la salle de conférence employé à temps complet (G-5), qui existe déjà (à G-4). En revanche, elles ne comprennent pas le coût des interprètes et des autres fonctionnaires des services de conférence qui sont normalement fournis par le Bureau des services de conférence et des services d'appui du Secrétariat de l'ONU. Le 7 octobre 1994, celui-ci a fait savoir à l'UNICEF que les installations de conférence de l'ONU continueraient d'être mises à sa disposition au Siège de l'ONU et que l'appui nécessaire en matière de personnel pourrait également lui être fourni, selon que de besoin, dans des installations situées en dehors des locaux de l'ONU. L'UNICEF a été informé que la conception des cabines d'interprétation pour le centre de conférences proposé répondrait aux normes requises.

Financement d'un centre de conférences

9. Comme l'aménagement d'un centre de conférences dans la salle Labouisse ne peut être financé en totalité ou en partie au moyen de ressources existantes ou futures sans que l'on prélève des ressources destinées à des programmes de l'UNICEF, il est indispensable, avant de poursuivre ce projet, d'identifier les sources de financement qui permettront de couvrir à la fois les dépenses non renouvelables et les dépenses de fonctionnement. Au paragraphe 27 de l'annexe I à sa résolution 48/162 du 20 décembre 1993, l'Assemblée générale a encouragé les conseils d'administration des divers fonds et programmes à "ménager les services nécessaires dès que possible sans empiéter sur les ressources des programmes et projets existants". Il faudra par conséquent chercher d'autres sources de revenus et envisager la possibilité de dons en nature.

III. INSTALLATIONS DE CONFÉRENCE AU SIÈGE DE L'ONU

10. L'UNICEF et le PNUD, en consultation avec les Services de conférence, ont étudié plusieurs possibilités d'adapter les installations de conférence existant à l'ONU en vue de leur utilisation par leurs conseils d'administration respectifs. L'UNICEF a demandé s'il serait possible de regrouper les salles de conférence 5 et 6, ce qui permettrait d'avoir une grande table de conférence ainsi que les installations nécessaires pour les interprètes, les fonctionnaires de conférence et les attachés de presse, etc. On lui a répondu que non en raison du temps qu'il faudrait pour enlever et replacer les cloisons entre les deux salles avant et après chaque session et des coûts qu'entraîneraient ces travaux.

/...

11. L'UNICEF et le PNUD ont demandé ensemble au Service des bâtiments du Secrétariat de l'ONU d'étudier la possibilité de modifier la salle du Conseil économique et social en construisant une plate-forme amovible, analogue à la plate-forme peu élevée qui avait été utilisée lors du Sommet mondial pour les enfants. Dans un mémorandum daté du 2 septembre 1994, le Service des bâtiments a déclaré que ces travaux coûteraient 105 000 dollars et qu'il faudrait fermer la salle de conférence pendant 48 heures avant et après chaque réunion pour ériger et démonter la plate-forme. Il faudrait compter environ 30 semaines pour établir les devis, recevoir les offres et achever l'installation, y compris 12 semaines pour fabriquer du mobilier sur mesure. Les secrétariats des deux organismes ont été informés par ailleurs que cette configuration ne permettrait pas de placer des sièges pour les conseillers directement derrière la plate-forme. Lors d'une nouvelle réunion tenue en octobre 1994 avec les Services de conférence, le Service des bâtiments et le PNUD, l'UNICEF a de nouveau proposé que l'on construise une plate-forme peu élevée comme on l'avait fait lors du Sommet mondial pour les enfants, car cela permettrait d'utiliser les tables et les chaises existantes et qu'il faudrait seulement poser des câbles supplémentaires pour la plate-forme et prévoir des sièges pour les conseillers. Le Service des bâtiments a par la suite établi des prévisions révisées se chiffrant à 90 000 dollars, et estimé qu'il faudrait 30 semaines pour les travaux de construction.

IV. CONCLUSIONS

12. Ainsi qu'il est indiqué à l'annexe I, le coût de la construction, de l'ameublement et de l'équipement d'un centre de conférences dans la salle Labouisse de la Maison de l'UNICEF s'élèverait à environ 1,2 million de dollars, montant auquel il faudrait ajouter des dépenses de fonctionnement se chiffrant à 279 000 dollars par an. À l'heure actuelle, l'UNICEF ne dispose d'aucune source de financement pour ces dépenses. Le personnel de conférence nécessaire pour assurer le service des réunions du Conseil d'administration tenues dans la salle Labouisse serait fourni par l'ONU, mais la superficie de la salle limiterait la participation de délégations d'observateurs.

13. S'il n'est pas construit de centre de conférences, l'UNICEF pourra utiliser les installations de l'ONU. Si l'UNICEF, le PNUD et le Service des bâtiments parviennent à un accord sur un réaménagement mineur de la salle du Conseil économique et social (voir par. 10 ci-dessus), cette solution répondra peut-être mieux aux besoins du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF, permettra d'utiliser les petites salles de réunion pour les consultations officielles et tiendra compte des préoccupations des délégations qui doivent assister à d'autres réunions au Siège de l'ONU.

/...

ANNEXE I

Aménagement d'installations de conférence dans la salle Labouisse à la Maison
de l'UNICEF : montant estimatif des dépenses non renouvelables (superficie
estimative : 5 385 pieds carrés)

	Montant prévu (en dollars des États-Unis)
I. CONSTRUCTION	
Démolition	14 000
Panneaux acoustiques	35 000
Lattage et acoustique	28 233
Peinture et revêtement mural	10 078
Revêtement de sol	22 848
Boiseries	127 000
Vernissage	10 600
Dallage	24 000
Planchers surélevés (cabines d'interprétation)	7 184
Cloisons extensibles	16 500
Armature métallique pour cloisons extensibles	7 200
Sprinklers	14 770
Chauffage, ventilation et climatisation	35 080
Installation électrique	77 390
Sécurité du matériel	5 000
Étayage (montant maximal autorisé)	17 000
Cahier des clauses générales	52 114
Honoraires de l'entrepreneur	37 703
Total partiel I	541 700
II. FRAIS DE CONCEPTION	44 000
III. MOBILIER	
208 sièges (y compris deux salles de rédaction)	135 000
Tables (centre de conférences principal)	140 000
Tables pour deux salles de rédaction	10 000
Total partiel III	285 000
IV. MATÉRIEL ET CÂBLES	
Système sonore	70 000
Cabines d'interprétation pour six langues, et une cabine supplémentaire pour l'ingénieur du son	60 000
Système électronique de vote	35 000
Installations audio-vidéo	35 000
Télévision pour les salles de rédaction	50 000
Pose de câbles	20 000
Total partiel IV	270 000
Total, I à IV	1 141 300
V. PROVISION POUR IMPRÉVUS (5 %)	57 000
TOTAL GÉNÉRAL	1 198 300

/...

ANNEXE II

Installations de conférence dans la salle Labouisse à la Maison de l'UNICEF :
montant estimatif annuel des dépenses de fonctionnement

	En dollars des États-Unis
<u>Frais de bail</u>	
Loyer fixe (5 385 pieds carrés x 32,50 dollars)	175 000 ^a
Frais de fonctionnement et électricité (5 385 pieds carrés x 8 dollars)	43 000 ^a
<u>Fournitures pour la salle de conférence</u>	5 000
<u>Dépenses de personnel</u>	
Un poste de coordonnateur pour la salle de conférence employé à temps complet	56 000 ^b
<u>Total</u>	<u>279 000</u>

^a Il convient de noter que ces dépenses sont actuellement inscrites au budget ordinaire de l'UNICEF, dans le cadre des prévisions concernant la Maison de l'UNICEF (voir par. 4).

^b Sur ce total, un montant de 46 000 dollars est actuellement inscrit au budget d'administration et d'appui aux programmes de l'exercice biennal 1994-1995.

/...

Diagramme

Projet de plan d'installations de conférence dans la salle Labouisse à la Maison de l'UNICEF

